

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 février 2010

OBJET : Convention d'objectifs et de financement relative à l'adhésion de la commune de Saint-Max au Relais Assistantes Maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy

Rapporteur : Mme SIMONNET

EXPOSE DES MOTIFS

Soucieuse de maintenir la diversité et la qualité des services en matière de garde des jeunes enfants, la commune d'Essey-lès-Nancy a, dans le cadre de sa politique familiale, installé sur le territoire de la commune un Relais Assistantes Maternelles (R.A.M.).

Ce relais a pour finalité de tendre au bien-être de l'enfant par la qualité de l'accueil assuré par les assistantes maternelles.

Il assure une mission d'information et d'animation auprès des parents, des enfants et des professionnels de la petite enfance.

Engagée sur la réalisation d'objectifs communs, la commune de Saint-Max déclare vouloir proposer ce service à la population maxoise.

La convention à intervenir précise les modalités d'application de ce partenariat, notamment les points suivants :

- La commune de Saint-Max adhère au fonctionnement, au financement du R.A.M. d'Essey-lès-Nancy.

- Sa contribution financière est fixée à 10 € (dix euros) par enfant de moins de six ans, en référence aux statistiques annuelles produites par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle.

- La commune de Saint-Max mettra à disposition un lieu adapté à l'accueil de parents, d'enfants et de professionnels de la petite enfance.

- Le R.A.M. d'Essey-lès-Nancy inscrit dans son projet pédagogique la réalisation d'actions sur le territoire de la commune de Saint-Max. Il répondra aux sollicitations des parents et des assistantes maternelles maxois portant sur les aspects juridiques de leur relation.

- Le R.A.M. d'Essey-lès-Nancy assurera un temps d'animation d'une demi-journée hebdomadaire destiné aux assistantes maternelles maxoises, aux enfants et aux parents hors vacances scolaires.

La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle accompagnera la réalisation du projet de la structure par un suivi technique et financier afin de garantir la continuité du service, le renouvellement de l'agrément et le paiement des prestations services R.A.M./ C.E.J. (Contrat Enfance-Jeunesse).

La création d'un comité de pilotage se fera en présence des signataires et de l'animatrice du R.A.M. Deux réunions seront prévues pour examen du bilan d'activités et financier ainsi que des orientations.

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2011 et son renouvellement se fera par accord express de chacune des parties signataires.

PROPOSITIONS

Vu l'avis de la Commission à la Vie Scolaire et Petite enfance réunie le 08 février 2010, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'accepter la convention d'objectifs et de financement relative à l'adhésion de la commune de Saint-Max au Relais Assistantes Maternelles de la commune d'Essey-lès-Nancy à effet au 1^{er} janvier 2010
- d'autoriser M. le Maire à la signer.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte ces propositions.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 1^{er} mars 2010

Extrait conforme

Le Maire,

Jean-Paul MONIN